
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T15-2024
Portant réglementation de la
circulation RUE PRINCIPALE**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2
et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande du 16 mai 2024 de l'entreprise WS CHARPENTE représentée par
Monsieur Swen WENDLING, dans le cadre d'une pose d'échafaudage pour la
rénovation de toiture au 87 rue PRINCIPALE pour le compte de Monsieur KLEIN
Renaud du 20 mai au 5 juillet 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité
du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1 : du 20 mai au 5 juillet 2024 l'entreprise WS CHARPENTE représentée
par Monsieur Swen WENDLING, est autorisée à poser un échafaudage
pour réaliser des travaux de rénovation de toiture au 87 rue
PRINCIPALE pour le compte de Monsieur KLEIN Renaud.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes seront
appliquées au droit du chantier : vitesse maximale de tous les véhicules
limités à 30km/h, stationnement interdit et qualifié de gênant au droit du
chantier, le dépassement des véhicules, autres que les deux roues sera
interdit. La chaussée sera rétrécie.

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par
l'entreprise WS CHARPENTE.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de
la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 5 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur Swen WENDLING.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 16 mai 2024



Le Maire

Alain HIPP